

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	8
Votants	12

**Date de la convocation :**

14 mai 2024

**Date d'affichage**

14 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etaient présents** : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Pierrick BARON, Conseillers.

**Etaient absents excusés** : Florence GELOIN a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Franck BRYON, David GILBERT a donné son pouvoir à Pierrick BARON, Nathalie BRILLARD

**Secrétaire de séance** : Franck BRYON

**OBJET DE LA DELIBERATION N°42/2024 : DEVIS CONTROLES LAGUNES**

Le contrat de prestations a pour objet de formaliser les modalités d'assistance à la gestion de l'eau et de réalisation des analyses physico-chimiques dans le cadre d'un suivi de la station d'épuration de la commune.

La commune s'engage à confier à LABOCEA, qui accepte d'en assurer, les travaux d'analyses ou prestations suivantes :

- Visites d'assistance à la gestion de l'eau
- Analyses physico-chimiques régulières du rejet
- Bilan de pollution en entrée et en sortie de station et analyses physico-chimiques associées.

Objet du devis :

- Bilan 2024 : Visite Diagnostic avec bilan 24h et bilan 2025 visite diagnostic/conseil avec un prélèvement ponctuel eaux traitées
- Bilan 2025 : Visite Diagnostic/Conseil avec un prélèvement ponctuel eaux traitées

Dans ce cadre, trois sociétés ont été sollicitées pour effectuer un devis :

LABOCEA Combours	1 558.96 € HT
---------------------	---------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LABOCEA, Zoopôle – Le Sabot, 22 440 Ploufragan pour le montant suivant 1 558.96 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Franck BRYON

Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 28/05/2024  
Reçu en préfecture le 28/05/2024  
Publié le **28 MAI 2024**  
ID : 035-213503246-20240521-42AA\_2024-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

